

listes, ac consecratur Romæ ab Urbano papa II, A apud S. Mariam Novam, xiv Kal. Aprilis in Dominica *Lætare, Jerusalem*, anno 1093. Hoc ipso anno regimen episcopatus sumpsit ex charta Remensi; certe in quodam instrumento Molismensis abbatiæ, secundus annus Lamberti illigatur cum anno Christi 1095. Ab Hugone Lugdunensi archiepiscopo ad concilium Augustodunense invitatus est anno 1094, ubi de Rainaldo archiep. Rem. sermo fuit. Ecclesiæ Remensi obedientiam spondit eodem anno; nominatur ab Urbano papa inter præsules quorum consilio usus, Dolensem Ecclesiam Turo-nensi tanquam matri subjectam fore decernit. Anno 1095, ad concilium Claromontense cum pergeret, a Guarnerio milite de Castello Pont captus est cum sociis; sed agente Philippo Trecensi episcopo Guarnerii fratre, liber paulo post dimittitur. In synodo positus curam habuit ejusdem acta et canones colligendi; hinc in fine cujusdam veteris codicis, post canones legitur: *Hæc sunt inventa in libro Lamberti episcopi Atrebat. ante quadringentos annos scripto.* E concilio regressus ac legatus provinciæ Remensis institutus, ad ovis sibi commissi curam concessit, omniaque vigilantissimi præsulis munia adimplevit. Synodum celebravit in ecclesia Sanctæ Mariæ et divisionem parœciarum statuit. Anno 1096 subscripsit chartæ Philippi Catalaunensis episcopi, qua monasterio S. Basoli jus advocati remittitur. Munificum se præbuit erga monasterium Elnonense S. Amandi, cui plurima concessit altaria an 1097. Interfuit synodo Romæ coactæ ab Urbano II, hebdomada iii post Pascha, anno 1099. Subscriptus etiam reperitur eodem anno in concilio Audomarensi, cui præsedit Manasses archiepiscopus Remensis. Anno 1104 vices apostolicas demandavit ei Paschalis papa II pro absoluteione Philippi Francorum regis, ob incestuosas nuptias cum Bertrada Andegavensi excommunicati: cujus rei notitia eruitur ex codice ms. Igniacensis abbatiæ; quam hac de re scripsit

ria Pentecostes, quia in crastina die Dominica debebat Ludovicum regis filium armis militaribus adornare et ad militiam ordinare: igitur, inquit, et si propter ipsum Ludovicum venire refutatis, tamen

Lambertus ad eundem summum pontificem epistolam, inter instrumenta retulimus. Denique plus antistes pastoralis munere summa cum laude perfunctus migravit ad Christum 16 Maii 1115. Tumulatur in cathedrali ecclesia ubi epitaphium hoc in marmore visitur ad lævam chori parieti affixum. Anno Domini mxcv, xvi Kal. Junii, obiit beatæ memoriæ Lambertus hujus Atrebatensis sedis cardinalis episcopus. Per hunc restituta est dignitas hujus episcopatus quæ per multa tempora Cameracensi episcopo fuerat commendata. Huic episcopo et duobus jocularibus Itherio et Northmanno, beata Maria in hac ecclesia apparuit, dans eis candelam per quam sanantur ardentes igne malo. Chronographus S. Bertini aliud præfert his carminibus:

*Vedastus proprius fuit hujus episcopus urbis,
Post cujus obitum proprio sine præsule languens
Hæc sedes flevit subjecta diu Cameraco.
Donec Lambertum tumulo qui clauditur isto
Moribus egregium, sapientem, religiosum,
Romæ sacravit Urbanus papa secundus,
Et proprium sedi pastorem reddidit isti.
Mundo decessit, cum Maius ab Idibus exit.
Præstet et requiem Dominus sine fide manentem.*

Fuit Yvoni Carnotensi intimus, ut probat illius epist. 33 quæ in hæc verba desinit: *De cætero, charissime, læta tua communica suo tempore diligenti et dilecto, quia læta et tristia tua mea sunt, sicut mea tua esse non umbigo.* Scripsit ad eum et aliam epistolam numero 97. De Lamberto plura videbis in auctoribus Belgicis. Eum fuisse S. R. E. cardinalem quidam existimaverunt, quod in epistolis Hugonis archiepiscopi Lugdunensis et alibi passim vocetur episcopus cardinalis: verum eo nomine intelligendum putamus proprium episcopum tali alligatum Ecclesiæ cum titulo; eo fere modo quo in epistolis Gregorii Magni sæpe occurrit episcopi cardinalis mentio.

propter me, et propter cognationem inter vos et me habitam flagito ut venire dignemini. Tom. V *Miscellan.* Baluz., p. 310.

NOTITIA LITTERARIA.

(Histoire littéraire de la France, tom. X, pag. 44.)

Casimir Oudin (*Script.* t. II, p. 280) se flatte d'être le premier qui a élevé l'évêque Lambert à la dignité d'écrivain ecclésiastique. Mais en parlant ainsi il avait oublié que Guillaume Cave (p. 543), qu'il copie néanmoins souvent, lui avait déjà fait le même honneur. Lambert le mérite à plus d'un titre, puisqu'il a eu la principale part à des recueils fort intéressants pour la littérature, mais que jusqu'ici l'on n'a pas eu soin de faire connaître pour ce qu'ils sont. C'est à quoi nous allons tâcher de suppléer.

PATROL. CLXII.

1° Un de ces recueils a été mis au jour par Baluze (*Misc.* t. V, p. 237 et 300; edit. Luc. in-folio, t. II, p. 127-156). Grignon, docteur de Sorbonne et chanoine de la cathédrale d'Arras, lui en avait procuré une copie faite sur le manuscrit qui porte le nom de l'évêque Lambert, et qui est conservé à la bibliothèque de la même église. On ne doute point, sur ce titre et sur la nature des monuments qu'il contient, que ce ne soit Lambert lui-même qui l'a dirigé, ou au moins pris soin de le faire faire.

20

On y distingue trois parties, dont plusieurs pièces avaient été déjà publiées dans d'autres recueils, tels que la *Chronique belge* de Ferréolus Locrius, le *Spicilege* de dom Luc d'Acheri, la *Nouvelle Bibliothèque de manuscrits* du P. Labbe, et sa *Collection générale des conciles*. De même Aubert le Mire et quelques autres avaient aussi déjà publié quelques-uns des monuments que comprend la troisième partie du recueil; et depuis qu'il a paru dans le public, d'autres écrivains en ont tiré plusieurs pièces qu'ils ont enchâssées dans leurs ouvrages, comme on le voit nommément dans les preuves du troisième volume du *Gallia Christiana* (*Gall. Chr. nov. t. III, app., p. 77-79*).

La première partie de cet important recueil contient les actes du rétablissement de l'évêché d'Arras, c'est-à-dire les bulles qu'expédia Urbain II à cet effet, celles de Pascal, son successeur, pour le confirmer, les lettres que l'Eglise d'Arras, Lambert évêque élu, Renaud archevêque de Reims, métropolitain de la province et autres, écrivirent sur cette affaire. Une des pièces la plus considérables de cette première partie est la discussion du droit de l'Eglise de Cambrai et de celle d'Arras, qui se fit dans le concile provincial assemblé le troisième dimanche de carême de 1093, et qui en forme les actes. Toutes ces pièces, rangées à leurs places, sont liées entre elles par de courtes relations des faits qui se passèrent tant à l'occasion du rétablissement de ce siège épiscopal en lui-même, que par rapport à l'élection et l'ordination du nouvel évêque. Et afin de rendre son écrit plus complet, l'auteur a eu l'attention de pousser sa narration jusqu'à la fin du concile de Clermont en 1095, dans lequel cette grande affaire fut entièrement consommée. Ce dessein l'a conduit à y faire entrer les aventures qui arrivèrent à Lambert en s'y rendant.

Qui que ce soit qui a pris soin de diriger cette partie du recueil, on ne peut lui refuser la justice de reconnaître qu'il avait du goût et de l'habileté. Quoique l'évêque Lambert puisse en avoir donné le dessein et y avoir eu encore quelque autre part, on juge cependant par un endroit, que c'est quelqu'un des clercs qui l'accompagnèrent à Rome, plutôt que lui-même, qui l'a exécuté. Or il y fut accompagné d'Odon, chantre de son église; d'Achard scolastique, et de Drogon, prévôt d'Aubignai. L'on voit par le détail où l'auteur est entré de la discussion du droit des parties, c'est-à-dire des Eglises d'Arras et de Cambrai, que la première défendit fort bien sa cause. Entre les anciens monuments qu'elle y cita, l'on remarque le second concile d'Afrique, celui de Sardique, les fausses décrétales, les lettres de saint Grégoire pape, la Vie de saint Remi, l'historien Orose, et des chroniques qui traitaient des fondateurs des villes. On y lisait que Romulus et Remus avaient fondé Rome et Reims, Pompée, Arras et Soissons.

La seconde partie du recueil comprend 144 lettres, écrites par grand nombre de diverses personnes du premier ordre: papes, cardinaux, légats, archevêques, évêques, rois, princes, princesses, et autres personnes constituées en dignité. L'on y voit non-seulement quantité de traits qui concernent la discipline de la province ecclésiastique de Reims pendant plus de vingt ans, mais aussi plusieurs événements mémorables pour son histoire, et même pour l'histoire générale de la France. On y trouve encore diverses particularités curieuses touchant les mœurs et les coutumes de ce temps-là. Entre ces lettres on en compte 49 qui appartiennent à notre évêque, et dont il importe de donner une courte notice, au moins des plus intéressantes.

La neuvième, dans l'ordre du recueil, est écrite à l'Eglise de Reims, en réponse à la précédente, par laquelle cette Eglise avait donné à Lambert avis de la mort de Renaud, son archevêque, arrivée le 21

A janvier 1096, et de l'élection de Manassé pour le remplacer. Lambert assure les chanoines de Reims, qu'ayant appris cette mort avant qu'ils la lui eussent annoncée, il avait déjà fait faire à sa cathédrale et à l'abbaye de Saint-Vaast, et ordonné qu'on fit dans le reste de son diocèse les prières accoutumées pour le repos de l'âme du prélat défunt. Du reste il approuve leur nouvelle élection, et les congratule d'avoir choisi un aussi digne sujet, dont il fait l'éloge en peu de mots. Sa lettre est du second jour de février de la même année.

Si les autres lettres de notre évêque sont postérieures à la précédente pour le temps, il est visible qu'on n'y en a fait entrer aucune de celles qu'il écrivit pendant les trois premières années de son épiscopat, à compter depuis son élection. Or, de toutes celles-ci, il n'en reste que deux qui se trouvent dans la première partie du recueil: l'une à l'archevêque Renaud, l'autre aux chanoines de son église. Lambert les écrivit quelque temps après son ordination et son retour de Rome, pour se plaindre de ce que malgré son exactitude à leur faire remettre les lettres du pape, qu'il en avait apportées, et malgré les excuses légitimes qu'il leur avait fait faire de n'avoir pu jusque-là aller en personne rendre l'obéissance qu'il devait à son métropolitain, à qui néanmoins il en avait envoyé la profession par écrit, il était encore à recevoir quelque signe de bienveillance, et la moindre consolation de la part de son Eglise métropolitaine; qu'au contraire elle le regardait, s'il fallait s'en rapporter aux bruits publics, comme usurpateur de son siège. A la fin de ces deux lettres vient la profession d'obéissance de Lambert à l'archevêque Renaud. De là on doit conclure que le recueil dont il s'agit ici ne contient pas toutes les lettres de notre prélat, et qu'il s'en est perdu beaucoup d'autres.

Une entre celles qui nous restent, et qui méritent d'être connues, est la vingt-neuvième de la seconde partie du recueil, adressée à Gérard, évêque de Térouane. Achard, chanoine et prévôt d'Arras, après avoir offensé son évêque, avait quitté son Eglise, et s'était réfugié dans celle de Térouane, où on le retenait contre les règles, quoique son évêque fût allé lui-même le réclamer, et qu'il eût prié plus d'une fois Gérard de le lui renvoyer. Lambert se plaint de cette violation des canons, et cite à ce sujet l'autorité des conciles de Carthage, et celle du pape saint Léon le Grand, dont il copie un assez long texte. L'auteur montre par là qu'il était fort versé dans la discipline ecclésiastique. C'est ce qui paraît encore par la vingt-cinquième lettre du même recueil, aux chanoines réguliers de Guastines, où le même Achard s'était auparavant retiré sans la permission de l'évêque.

Lambert adresse deux de ses autres lettres, la trente-quatrième et la trente-sixième du recueil, au pape Urbain II, avec le titre de *Père des pères*, qui est le même qu'évêque des évêques, titre qu'il donne aussi à Pascal II, successeur d'Urbain, mais non pas toujours uniformément. La première à Urbain roule sur l'affaire de Robert, abbé de Saint-Remi de Reims. Mais pour éviter les redites, nous remettons à en rendre compte à l'article de Robert, un de nos historiens de la première croisade (*Vide Patrologiæ tom. CLIII, in append. ad Godefridum regem*). L'autre lettre au même pape est une simple recommandation en faveur de Gérard, évêque de Térouane; elle fut écrite après le concile que ce pontife tint à Nîmes, au mois de juillet 1096, en s'en retournant de France en Italie.

On compte jusqu'à douze lettres de l'évêque Lambert au pape Pascal. Le recueil en contient au moins autant de Pascal à Lambert, dont plusieurs entre les unes et les autres constatent la dignité de légat dans la seconde Belgique, dont notre évêque était revêtu. Par une de ces lettres, il prie le pou-

tife romain de confirmer le jugement qu'il avait rendu en cette qualité, entre Jean, évêque de Térouane, et les clercs de l'Eglise d'Ypres : jugement dont ces derniers, qui avaient été condamnés, voulaient appeler au saint-siège.

Par une autre il supplie le même pape de maintenir ce qu'il avait déjà si heureusement commencé. Il s'agissait d'une petite abbaye que Lambert avait érigée sous la règle de Saint-Benoît, avec l'autorité du saint-siège, et sous la dépendance de l'Eglise d'Arras, en un lieu nommé Saint-Préjet de Ferchères, et que l'abbé de Saint-Préjet au diocèse de Noyon tentait de revendiquer, comme dépendante de son monastère.

Les trois dernières lettres à Pascal, les plus polixes de toutes, concernent les différends entre les chanoines de la cathédrale d'Arras et les moines de Saint-Vaast d'une part, les chanoines de la cathédrale de Tournai et les moines de Saint-Martin de l'autre; différends qui, bien que pour de légers intérêts, causèrent de grandes agitations dans ces Eglises, et exercèrent plus d'une fois la patience de notre évêque. Enfin il vint à bout de les terminer; et la cent quarante-quatrième lettre, la dernière de tout le recueil, est pour rendre compte au pape de quelle manière il avait réussi à concilier les intérêts des chanoines et des moines de Tournai en particulier. Lambert finit cette lettre en conjurant le pape avec de grands sentiments de foi et de piété, de prier le Seigneur de lui faire la miséricorde de lui pardonner ses péchés, et de le retirer de la prison et des ténèbres de cette vie. Il lui fait la même prière en finissant une autre de ces lettres, par où l'on voit que ce pieux évêque sentait tout le poids de l'épiscopat, et combien il avait à cœur les biens futurs. Presque toutes ses autres lettres au même pape ne sont que des recommandations en faveur de personnes qui imploraient le crédit qu'avait Lambert auprès de ce souverain pontife. La dernière de toutes est précédée de l'accord ou transaction qu'il fit entre les chanoines de Tournai et les moines de Saint-Martin.

Lambert adresse aussi plusieurs de ses lettres à l'archevêque Manassé II, son métropolitain. Une des plus remarquables est celle qu'il lui écrit en réponse à ce que ce dernier exigeait qu'on gardât un interdit général dans le diocèse d'Arras comme il le faisait observer dans celui de Reims, à raison de l'injure outrageante qu'on avait faite à Hugues, évêque de Châlons-sur-Marne, en l'arrêtant et le tenant prisonnier dans son propre diocèse. Lambert, surpris d'une telle proposition, allégué d'abord les raisons qu'il avait pour ne pas reconnaître qu'elle vint de la part de son archevêque. Après quoi il lui montre par plusieurs exemples, et par ce qui lui était arrivé à lui-même en se rendant au concile de Clermont, que ce n'est pas là l'esprit ni la pratique de l'Eglise, et qu'il n'y a que ceux qui font les fautes qui en doivent porter la peine, l'interdit en étant une des plus grièves, qui s'étendrait sur une infinité d'innocents.

Le recueil ne nous présente qu'une seule lettre de Lambert à saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, quoiqu'il y en ait deux de celui-ci à Lambert. C'est la quatre-vingt-douzième, qui n'est pas autrement fort intéressante, sinon qu'elle est écrite en beaux termes, et avec beaucoup de politesse. Lambert, inquiet de la santé du saint archevêque, lui en demande des nouvelles, et le secours de ses prières, surtout au saint autel.

Il fait la même demande et dans les mêmes termes à Daïmbert, archevêque de Sens, à qui il adresse une autre de ses lettres, la quatre-vingt-dix-neuvième du recueil. C'est encore une lettre de pure politesse et bien écrite, par laquelle il annonce à Daïmbert qu'il lui envoie une paire de gants brodés en or, avec un manuterge.

La cent cinquième, la cent sixième et la cent neuvième, qui appartiennent encore à Lambert, ne sont non plus que des lettres de politesse et de recommandation. La première des trois est écrite au roi Louis le Gros, pour le prier d'honorer d'une audience le porteur qui était chargé de communiquer de vive voix à ce prince certaines choses de la part de notre évêque. Dans celle-ci, comme dans plusieurs autres, l'auteur ne prend dans l'inscription que le titre de prêtre, et ajoute le plus souvent, par un autre trait d'humilité, la qualification de serviteur inutile. Les deux autres lettres indiquées sont adressées, l'une à Raoul le Vert, archevêque de Reims, dont il y en a une à Lambert, l'autre au légat Richard, évêque d'Albane, qui lui adresse une des siennes dans le même recueil, et dont il y en a une autre en sa faveur, à Robert le Jeune, comte de Flandre.

Une des belles lettres de l'évêque Lambert, et des plus instructives, est la cent dixième du recueil, écrite à un de ses frères utérins, dont le nom n'est désigné que par une F. Elle roule entièrement sur le mensonge, dont il tâche de lui inspirer de l'horreur, par plusieurs passages de l'Ecriture sainte propres à cet effet, qu'il lui copie. L'auteur a voulu épargner à son frère la confusion d'apprendre à la postérité en quoi il était coupable sur ce point. Il laisse au porteur de la lettre le soin de le lui déclarer de vive voix. Lambert y fait mention de sa belle-sœur, en se servant du terme de *fratrissa*, pour celui de *fratria*, ce qui marque que son frère était engagé dans le mariage.

Celle qu'il adresse à un nommé Pomon, supérieur d'une communauté de chanoines près de Pavie, comme il paraît par la suite, est curieuse. Deux personnes de la connaissance de Lambert lui ayant raconté qu'un chanoine de cette maison, qui s'était rendu moine depuis, avait vu et entendu, apparemment pendant le sommeil, saint Augustin célébrer la messe à l'autel qui était à son tombeau, notre prélat conjure Pomon de lui en envoyer une relation avec les paroles dont le saint s'était servi dans la célébration des saints mystères. Mais afin d'avoir quelque chose d'authentique, Lambert, en homme de jugement, prie Pomon d'avoir soin de marquer l'année, l'indiction, le jour, l'heure à laquelle cet événement était arrivé, et de spécifier sous quel pape et sous quel évêque de Pavie. On ignore au reste si Pomon fut soigneux de satisfaire la louable curiosité de l'évêque Lambert.

Presque toutes ses autres lettres, que nous passons sous silence, roulent sur les affaires courantes de son diocèse, ou de ceux de la métropole, dans lesquels s'étendait sa légation. Quelques autres sont de simples lettres de recommandation, de politesse, d'amitié; et toutes font voir les grandes liaisons qu'avait leur auteur, non-seulement en France, mais aussi dans les pays étrangers.

C'est ce que montrent encore mieux près de cent autres lettres du recueil, qui ne lui appartiennent que parce qu'elles lui sont adressées, ou qu'elles le regardent en quelque sorte. Nous avons déjà rendu compte d'un grand nombre, en traitant de ceux qui les ont écrites en partie. Tels sont, le pape Urbain II, le légat Hugues, archevêque de Lyon, les archevêques de Reims, Renaud et Manassé II, Guillaume Bonne-Ame, archevêque de Rouen, saint Anselme de Cantorbéry, les évêques de Noyon, Rabod et Baudri, Poppon de Metz et Odon de Cambrai. Nous en userons de même, lorsque dans la suite nous parlerons des autres personnages qui ont écrit une autre partie des lettres du recueil : Raoul le Vert, archevêque de Reims, les évêques Ives de Chartres, Galon de Paris, Gautier de Maguelone, Lisiard, ou Lietard de Soissons, Robert, abbé de Saint-Remi de Reims, et peut-être encore quelques autres. A l'égard des auteurs de quelques-unes de ces mêmes lettres, aux-

quels nous ne donnerons pas d'articles particuliers ; nous en allons maintenant dire deux mots , en faisant connaître celles qu'ils ont écrites , quoiqu'il y en ait peu d'intéressantes.

Il y en a quatre qui appartiennent à Hugues de Pierrefons, évêque de Soissons, et une cinquième, qui lui est commune avec Anselme, nouvellement élu évêque de Beauvais. Elles sont toutes écrites à Lambert, et ne contiennent rien de remarquable, sinon la grande confiance que Hugues avait aux lumières de notre prélat, et l'étroite amitié qu'ils avaient contractée entre eux ; aussi étaient-ils proches parents. Trois de ces lettres concernent en particulier l'injure que Hugues se plaignait d'avoir reçue de l'abbé de Saint-Médard, et la satisfaction qu'il lui fit ensuite. Cet évêque, à qui Ives de Chartres adressa la quarante-deuxième de ses lettres, était frère de Nivelon II, seigneur de Pierrefons, où il fonda le monastère de Saint-Sulpice, sous la dépendance de l'abbaye de Marmoutier. Hugues tint le siège de Soissons depuis 1092 jusqu'en 1103. Ayant entrepris alors le pèlerinage de Jérusalem, il mourut à Aquilée, en Italie, où il était allé pour s'embarquer à quelqu'un des ports du pays.

Quatre autres lettres du même recueil, la seconde, la vingt-huitième, la quatre-vingt-seizième et la cent vingtième, toutes adressées à Lambert, appartiennent à deux évêques d'Amiens : les deux premières à Gerwin, qui gouverna cette Eglise depuis 1071 jusqu'en 1102, et les deux autres au célèbre saint Godefroi, son successeur immédiat. Celui-ci, qui était auparavant abbé de Nogent, ayant été élu ou confirmé évêque d'Amiens au concile de Troyes, en 1104, à la fin de mars, ne passa que dix ans et quelques mois dans l'épiscopat ; encore en interrompit-il les fonctions pendant quelque temps, par le grand attrait qu'il avait pour la solitude. Il mourut à l'abbaye de Saint-Crespin de Soissons, le huitième de novembre 1115, et y fut enterré. Nicolas, moine du lieu, dont il sera parlé dans la suite, prit soin d'écrire sa vie. Les quatre lettres de ces deux évêques, au reste, ne regardent que des ordinations, excepté la première, qui est pour inviter Lambert à la cérémonie de la translation des reliques de saint Fuscien. Les deux de saint Godefroi, en particulier, ne sont, l'une qu'un simple *exeat*, et l'autre des lettres d'ordres. Mais on en a ailleurs une autre de ce saint prélat, écrite à Baudri, évêque de Noyon, pour l'engager à faire l'histoire de l'Eglise d'Amiens, sur ce qu'il le croyait auteur de celles de Cambrai et de Térouane. Cette lettre est datée de l'abbaye du mont Saint-Quentin, dont Godefroi avait d'abord été moine, en mai 1108, et a été traduite en notre langue par Jacques le Vasseur, dans ses Annales de l'Eglise de Noyon.

La vingt-quatrième et la cinquante-deuxième du recueil dont nous continuons de rendre compte roulent sur les affaires courantes de l'état où se trouvait alors leur auteur. C'est Manassé, évêque de Cambrai, et auparavant archidiacre de l'église métropolitaine de Reims, dont l'élection, quoique légitime, et approuvée par le saint-siège et les évêques de la province, causa dans l'Eglise de Cambrai un schisme qui dura environ dix ans. Gaucher, ayant été élu par le clergé, ne se trouva pas au goût du peuple, qui de son côté élut Manassé. Dans la suite, Gaucher fut déposé et excommunié, au concile de Clermont, en 1095, et Manassé ordonné pour gouverner cette Eglise. Mais Gaucher, appuyé de l'empereur Henri IV, sut s'y maintenir. Manassé était sans doute mort, lorsqu'en 1103, le B. Odon fut élu pour remplir ce siège.

La vingt-sixième lettre du recueil n'est qu'un simple billet de Gérard, évêque de Térouane depuis 1084, jusque vers 1098, qu'il fut déposé, par lequel il prie l'évêque d'Arras d'ordonner prêtre un diacre qu'il lui adressait.

La quarante-deuxième est une prière que l'Eglise

A de Noyon, son doyen en tête, fait à Lambert, de consentir à l'élection qu'elle venait de faire de Baudri pour son évêque, et de vouloir bien se trouver à la cérémonie de son sacre. On y a un bel éloge de l'évêque élu ; et ce qui y est dit de lui, rapproché de ce que l'auteur de la chronique de Cambrai dit de lui-même, montre visiblement que ce sont deux personnes fort différentes l'une de l'autre.

Par la quarante-quatrième, qui est de Gui, comte de Ponthieu, ce seigneur, qui était proche parent de Lambert, le presse de se trouver à Abbeville, le samedi dans l'octave de la Pentecôte. Le motif d'une invitation si pressante était d'assister à la cérémonie du lendemain dimanche, à laquelle il devait créer chevalier le prince Louis, fils du roi Philippe, qui régna après lui sous le nom de Louis le Gros.

La quarante-cinquième lettre appartient à Clémence, comtesse de Flandre, mère du comte Baudouin VII, à laquelle notre prélat adresse la trente-neuvième et la trente-neuvième des siennes. Cette princesse l'y prie d'engager l'archevêque de Reims à lui rendre justice, dans le différend qu'elle avait avec les clercs de la cathédrale de Térouane.

Il y en a deux, la quarante-septième et la cinquante-quatrième, de Philippe de Champagne, évêque de Châlons-sur-Marne, depuis 1093 jusqu'à la fin du même siècle. Par la première il prie Lambert de conférer les ordres sacrés à des clercs que Poppon, évêque de Metz, lui avait adressés à cet effet, mais qu'il ne pouvait ordonner. Par l'autre, il l'invite à la dédicace de son église cathédrale. Il paraît par cette dernière lettre qu'il y avait une intime union entre ces deux évêques.

La soixante-unième est une production de la plume des cardinaux légats, Jean et Benoît, que le pape Pascal II avait envoyés en France célébrer des conciles, et qui invitent Lambert, en des termes honorables pour lui, à se trouver avec les abbés de son diocèse à celui qu'ils avaient convoqué à Poitiers, pour le mois de novembre 1100. Suit un *post-scriptum* de la main du cardinal Jean en particulier, pour demander à Lambert la continuation de son amitié, et l'assurer de la sienne, et de la confiance qu'il avait en ses lumières.

Une des plus intéressantes lettres de tout le recueil est la soixante-troisième, écrite à Lambert, par Roger et Lisard, archidiacres de Beauvais, au nom de tout le clergé et de tout le peuple de cette Eglise. Elle nous apprend un événement qui ne se lit point dans les autres monuments de notre histoire. On sait en quel triste état était réduit, au commencement du XII^e siècle, le diocèse de Beauvais, destitué d'évêque pendant deux ou trois ans. Le roi Philippe et Bertrade y voulaient placer Etienne de Garlande, qui s'y portait volontiers de lui-même. Mais le pape et les plus sages prélats de France, notamment Ives de Chartres, s'y étant opposés, le dessein projeté ne put réussir. On élut ensuite Galon qui fut sacré pour remplir le siège vacant ; mais le roi s'y opposa à son tour, et il fallut chercher un autre évêque. On ne saurait dire précisément en laquelle des trois conjectures arriva l'événement dont la lettre fait mention : si ce fut avant qu'on proposât Etienne de Garlande, ou après qu'il eut été rejeté, ou enfin après l'infortune de Galon.

Quoi qu'il en soit, le clergé et le peuple de Beauvais, gémissant de se voir sans pasteur, s'accordèrent à être pour leur évêque Etienne, archidiacre de l'Eglise de Paris, homme de mérite et propre à remplir cette place. Mais il refusa constamment d'y consentir, malgré la députation qu'on lui fit des premières personnes du clergé à cet effet. On lui en fit une seconde ; et son Eglise, ayant bien voulu l'accorder, il accepta enfin son élection. Il est visible

qu'il ne s'agit point ici d'Etienne de Garlande, qui était un laïque, et qui, bien loin de refuser cette place, l'ambitionnait tout ouvertement. Les archidiacres de Beauvais, après avoir fait ce détail à Lambert, le prient d'employer ses bons offices auprès du pape, afin de faire réussir leur élection, et de lui écrire en conséquence des lettres en bonne forme. Ils ajoutent qu'ils en ont obtenu de semblables à cet effet, de la part de l'archevêque Manassé, et des autres évêques de la province, qui venaient de tenir à Soissons une assemblée qu'on ne connaît point d'ailleurs. Enfin, ils le conjurent d'intéresser dans cette affaire son bon ami le cardinal légat Jean, dont il a été parlé. Nonobstant toutes ces sages précautions, l'élection de l'archidiacre Etienne échoua, comme les deux autres; et ce fut Geoffroi qui succéda à Galon dans le siège épiscopal de Beauvais.

La soixante-treizième lettre n'est qu'une simple recommandation du trésorier de Saint-Quentin, dont le nom n'est désigné que par un J, auprès de l'évêque Lambert, en faveur de la personne qui la lui devait remettre. Mais comme l'auteur n'avait point de cachet pour y apposer son sceau, il donne à Lambert un signe pour reconnaître la main qui lui écrit.

La soixante-seizième est de Robert le Jeune, comte de Flandres, pour annoncer à Lambert qu'il avait été obligé de rendre à l'empereur l'hommage qu'il lui devait; mais qu'il s'en était acquitté sans déroger en rien à sa qualité de chrétien, ni à ses devoirs envers l'Eglise Romaine et celle de Reims, non plus qu'à ses égards pour la dignité de l'évêque d'Arras. C'est quel'empereur, qui était alors Henri IV, passait dans ces pays-là pour schismatique et excommunié.

Celle qui suit immédiatement dans le recueil appartient à Ebremer, alors patriarche de Jérusalem; elle est datée du troisième d'avril 1104, aussitôt apparemment qu'il eut été fait patriarche; elle n'arriva à Arras que le dix-neuvième de novembre suivant. On y voit en plomb le sceau de l'auteur, avec une inscription en grec qui portait : *Le saint Sépulture de N. S. J. C.*, et une autre en latin, qui annonçait : *Le sceau d'Ebremer, patriarche de Jérusalem.* Le contenu de cette lettre se réduit à des politesses, et à annoncer à Lambert qu'il lui envoyait un anneau d'or, avec deux fioles de cristal remplies de baume. Lambert y répondit par la soixante-dix-huitième lettre qui suit immédiatement dans le recueil celle du patriarche, et qui lui fut envoyée par un archidiacre de Térouane.

Il y en a deux de Richard, évêque d'Albane, qui, ayant été envoyé en 1104 légat du saint-siège en France, présida aux conciles de Troyes et de Beaugenci, tenus la même année, et six ans après en assembla trois autres : l'un à Clermont, l'autre à Toulouse, et le troisième à Fleuri, ou Saint-Benoît-sur-Loire, desquels il ne reste pour tout monument que deux fort courtes lettres du légat. Les deux du recueil qui lui appartiennent sont la quatre-vingt-quatrième et la cent onzième. La première est écrite à Robert, comte de Flandres, pour lui demander sa protection en faveur de l'évêque Lambert, dont il lui fait un bel éloge en peu de mots. Il adresse l'autre à Lambert même, pour l'engager à abolir la mauvaise coutume qui s'était introduite dans le diocèse d'Arras, où il se trouvait quelquefois trois titulaires d'une seule et même église : en sorte que, lorsqu'un des trois venait à mourir, les deux autres continuaient à jouir, en partageant entre eux ce qui en revenait au défunt. Le recueil ne nous présente point de réponse de notre évêque à la lettre de Richard. Mais on y en a une autre qu'il lui écrit à une autre occasion, avec de grands titres d'honneur et la qualité d'ami, en faveur de celui qui la lui devait remettre. Richard avait été d'abord

chanoine de la cathédrale de Metz, d'où son attachement pour le saint-siège l'éleva aux premières dignités de l'Eglise.

La cent douzième est de Gildouin, ou Geldouin, qui, après avoir été abbé d'Anchin, et ensuite déposé dans les divisions dont ce monastère se vit agité à la fin du siècle précédent, fut encore recherché pour remplir la même dignité. L'évêque Lambert eut quelque part à ce dernier dessein, par l'estime qu'il portait à cet ancien abbé. C'est pour l'en remercier, et lui déclarer son éloignement de toute dignité, que Gildouin lui écrit cette lettre. Il était alors dans sa retraite de Saint-Bertin, d'où il passa peu de temps après en Angleterre, où il finit ses jours vers 1112.

A son refus, les moines d'Anchin élurent pour abbé Alvisé, alors prieur de Saint-Vaast d'Arras. Mais comme il était profès de l'abbaye de Saint-Bertin, et qu'il leur fallait le consentement de Lambert qui en était abbé, ils s'adressèrent à l'évêque d'Arras, pour le prier de l'obtenir. C'est ce qui fait le sujet de leur lettre, la cent quatorzième du recueil. Lambert, sensible à leur prière, écrit à l'abbé de Saint Bertin, et sa lettre est la cent seizième.

La cent dix-neuvième est un remerciement que Gauthier II, abbé du mont Sainte-Catherine, autrement de la Trinité à la porte de Rouen, fait à notre évêque, pour avoir donné à son monastère une église au diocèse d'Arras. En reconnaissance, il lui promet en son nom et en celui de la communauté, qu'après sa mort on y fera pour lui les mêmes prières qu'on avait coutume de faire pour chaque abbé de la maison; et pour chacun des chanoines de sa cathédrale, les mêmes qu'on faisait pour chaque moine.

La cent trentième nous fait connaître un évêque de Nantes, nommé Robert, qui manque dans les listes ou catalogues de cette Eglise, et qui doit être placé entre Benoit de Bretagne et Brice. C'est une lettre formée, adressée à notre prélat, en faveur d'un nommé Thiesbolde qui, étant sorti du diocèse de Nantes, pour aller fréquenter les écoles des autres pays, se trouvait alors à Arras, où des personnes malignes le chargeaient de divers crimes. Robert atteste son innocence, en le recommandant à l'évêque Lambert, et lui rend témoignage qu'il n'y a rien en sa naissance et sa conduite qui puisse être un obstacle à l'élever aux ordres sacrés et aux dignités ecclésiastiques.

De toutes les lettres de la seconde partie du recueil, il ne reste plus à faire connaître que la centième et la cent-unième, qui sont fort courtes, avec quelques autres dont nous remettons à parler aux articles des hommes de lettres à qui elles appartiennent, et qui viendront dans la suite. La centième est un billet de Henri I^{er}, roi d'Angleterre et duc de Normandie, pour remercier Lambert de certains avis qu'il avait reçus de lui, et l'assurer de sa bienveillance. La suivante est un autre billet d'un prêtre cardinal de la sainte Eglise Romaine, dont le nom n'est désigné que par un O, mais qui peut être le même qui porta le pallium à Thomas II, archevêque d'York. En effet son nom n'est point non plus autrement désigné en cette autre occasion. Quelques-uns le nomment Odeleric. Quoi qu'il en soit, il donne à Lambert rendez-vous à Corbie, où il lui devait communiquer les ordres du pape.

On a dans la troisième partie du recueil quatorze chartes, ou privilèges, comme ils sont qualifiés, rangés suivant l'ordre de leurs dates. Ce sont autant de monuments de la piété bienfaisante et généreuse de l'évêque Lambert, envers autant d'abbayes et autres églises, tant de son diocèse que d'autres du voisinage. Outre les traits singuliers de la piété de leur auteur, on y en trouve quantité d'autres qui peuvent beaucoup servir à illustrer l'histoire du pays, principalement l'histoire ecclésiastique de la métropole de Reims. Il n'est point de privilège qui ne soit

souscrit de plusieurs abbés, chanoines et autres personnes constituées en dignité, d'où l'on peut tirer des lumières pour rectifier les catalogues des abbés du pays. On peut ajouter que ces privilèges sont bien écrits à tous égards.

Cette partie du recueil est encore suivie d'une quatrième, qui contient quarante-six autres monuments. Mais étant postérieurs à notre prélat, nous remettons à en rendre compte en une autre occasion.

2°. On est redevable à l'évêque Lambert d'un autre recueil fort intéressant. C'est la principale collection des canons, au nombre de trente-deux, qui furent promulgués au grand concile de Clermont en Auvergne, tenu en 1095, et auquel il assista, comme il a été dit. Nous disons la principale collection, par la raison qu'il s'en trouve trois autres : l'une de neuf, l'autre de vingt-quatre, et la troisième de dix autres canons, qu'on nous donne tous comme appartenant au même concile. Il serait au reste fort difficile d'alléguer une raison décisive, pour quoi Lambert, qui prit soin de recueillir les trente-deux de la première réduction, n'y joignit pas les quarante-trois des trois autres collections. C'est sur quoi il ne se présente que de pures conjectures qu'il vaut mieux suppri-

mer, que d'en fatiguer le lecteur qui n'en deviendrait pas plus instruit.

Après tout, que la première réduction soit due aux soins de notre prélat, c'est ce qui est attesté par un manuscrit, ancien de plus de quatre cents ans, dès la fin du XVI^e siècle, qui porte en tête le titre suivant : *Livre de Lambert, évêque d'Arras*, et dans lequel se lisent de suite les trente-deux canons. C'est sur ce même manuscrit que George Couvenier, docteur en théologie, et scolastique de Saint-Pierre de Douai, avait fait la copie des mêmes canons, qu'il envoya à Binius, et au moyen de laquelle celui-ci marqua les variantes de ces canons dans sa collection générale des conciles. A ces variantes près, le texte se trouva le même que dans l'édition qu'Antonio Augustinus en avait déjà publiée. A la fin de sa réduction, Lambert a eu l'attention de marquer le nombre des archevêques, évêques et abbés qui se trouveront présents à ce concile. Mais, comme nous l'avons déjà observé en rendant compte de ses actes à l'article du pape Urbain II, de tous les écrivains qui ont entrepris de nous instruire de ce nombre, il ne s'en trouve peut-être pas deux qui s'accordent précisément en ce point.

I.

INCIPIUNT GESTA

Quibus Atrebatensium civitas sub Urbano Romanæ et apostolicæ sedis episcopo, excussæ Cameracensium subjectionis jugo, in antiquam reformatur dignitatem.

Anno igitur Dei Christi millesimo nonagesimo secundo, tertio Idus Augusti, defuncto domno Gerardo juniore Cameracensi episcopo, qui et Atrebatensi sedi præfuerat, Atrebatensis Ecclesia, quæ diu proprii pastoris solatio caruerat, in aures domni Urbani II papæ diutinum laborem et calamitatem rerumque suarum exspoliationem gemebunda effudit. Ipse igitur papa, omnium Ecclesiarum gerens sollicitudinem, et Atrebatensis Ecclesiæ reminiscens dignitatem, imo Remensi metropoli duodecim episcopatus redintegrare cupiens, domno Raynoldo venerabili Remorum archiepiscopo pro præfata Atrebatensi Ecclesia scripsit in hæc verba :

« Urbanus episcopus, servus servorum Dei, Raynoldo venerabili Remorum archiepiscopo, salutem et apostolicam benedictionem.

« Noverit tua fraternitas, » etc. *Vide in Urbano II, Patrologiæ tom. CLI.*

« Urbanus episcopus, servus servorum Dei, clero et populo Ecclesiæ Atrebatensis, salutem et apostolicam benedictionem.

« Atrebatensis Ecclesia, » etc. *Vide ubi supra.*

Epistola Atrebatensis Ecclesiæ ad domnum Rainoldum archiepiscopum Remensem.

Reverentissimo Patri Raynoldo Remorum archiepiscopo, Atrebatensis Ecclesiæ clerus et populus, orationis assiduitatem et fidelem per omnia obedientiam. Dominus noster Jesus Christus videns vi-

dit afflictionem Ecclesiæ nostræ tyrannico Cameracensium jugo olim per multa (annorum volumina) indecenter oppressæ, ejusque filiorum præ doctrinæ pastoralis penuria per vitia diversa labentium periculo condoluit, dum his diebus per domni apostolici Urbani imperium, per nostri quoque principis Roberti totiusque cleri et populi congratulantis assensum, eidem Ecclesiæ rectorem proprium resituere disposuit. Dei igitur clementiam, ne nos in hoc cepto negotio deserat, imploramus. Vestræ quoque paternitatis consolationem exposcimus quatenus ad ipsam electionem oratione et jejunio a sancto Spiritu quæsitam clericum discretum et nobilem seu abbatem qui in hoc sacro ministerio vestri interit vicarius a vestro latere transmittere non differatis. Nos enim non dilationis alicujus occasionem investigare, sed parati sumus rationabili jussioni domni apostolici ad præsens obedire.

Epistola Rainoldi archiepiscopi Remensis Atrebatensi Ecclesiæ delegata.

Raynoldus Remorum archiepiscopus, Atrebatensi Ecclesiæ, salutem et benedictionem in Domino Jesu.

Noverit vestra fraternitas quoniam Cameracenses clericos ut Remis ad concilium quod in Dominica qua canitur *Oculi mei semper celebraturi sumus* veniant, et ut secum privilegia sua afferant, quorum auctoritate Ecclesiam vestram episcopi sui dominio velint subjugare monuimus. Mandamus itaque vobis